

ACTIONS DE PERFORMANCE ARKEMA 2013 – 2014 – 2015

Notre politique d'attribution d'actions de Performance cherche à récompenser et fidéliser les Collaborateurs les plus performants du Groupe.

Les actions de Performance ne sont pas uniquement réservées au management supérieur mais bénéficient à un grand nombre (plus de 650 bénéficiaires chaque année).

L'attribution définitive est déterminée pour 50% des droits au terme de 2 ans et pour les 50% restants au terme de 3 ans.

Au-dessus d'un seuil très bas (80 actions), elles sont soumises à des critères de performance.

Deux critères seront exigés s'appliquant chacun à 50% des droits :

- 1) Un critère interne portant sur le niveau d'EBITDA d'Arkema en pleine cohérence avec les perspectives financières communiquées au marché.
- 2) Un critère externe de comparaison de la marge moyenne d'EBITDA d'Arkema par rapport à la marge moyenne d'EBITDA d'un panel de sociétés chimiques européennes sur la même période. Le panel sera constitué d'Akzo Nobel (specialty chemicals uniquement) ; BASF (hors Oil&Gas) ; Clariant ; Solvay ; Lanxess et DSM .
L'attribution sera de 100 % si la marge moyenne d'EBITDA d'Arkema est supérieure ou égale à la marge moyenne d'EBITDA du panel. Le taux d'attribution diminuera pour chaque demi-point de marge moyenne d'EBITDA d'Arkema inférieure à la marge moyenne d'EBITDA du panel.

Les actions de Performance attribuées définitivement seront des actions existantes n'entraînant pas de dilution pour l'actionnaire.

Le Conseil d'Administration, sur proposition du Comité de Nomination et de Rémunération et de la Gouvernance pourra ajouter un critère supplémentaire s'il le juge nécessaire, et adaptera la composition du panel si le paysage concurrentiel évolue notablement (toutefois le panel ne pourra être constitué que de sociétés chimiques)